



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du 07 Octobre 2021

Délibération affichée

Le 19 OCT. 2021



Effectif du Conseil : 33

Présents : 26

Absents et Excusé(es) : 03

Procuration(s) : 04

N° d'ordre : 59/2021

Domaine d'intervention : 7.5/ Subventions

L'an deux mil vingt et un le Jeudi sept du mois d'Octobre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du premier Octobre 2021, s'est réuni dans le salon d'honneur de l'hôtel de Ville, sous la présidence du Maire **Monsieur ATALLAH André**.

La convocation a été affichée en Mairie, le 01 Octobre 2021.

PRESENTS : M. **ATALLAH André**, Maire ; M. **GUILLAUME Bernard**, 1^{er} Adjoint au Maire ; Mme. **PETRO Sonia**, 2^{ème} Adjoint au Maire ; M. **RUART Alex**, 3^{ème} Adjoint au Maire ; M. **BOYAU Alex**, 5^{ème} Adjoint au Maire ; Mme **PAISLEY Yanetti**, 6^{ème} Adjoint au Maire ; M. **GENDREY Roland**, 7^{ème} Adjoint au Maire ; Mme **OTTO Julie**, 8^{ème} adjoint au Maire ; M. **CARRIERE Pierre**, 9^{ème} Adjoint au Maire ; M. **MIRRE Jocelyn** ; Mme. **LAQUITAINÉ Liliane** ; Mme **LESTIN Léna** ; Mme **LYSIMAQUE Maguy** ; *M. **TABAR Patrice** ; Mme **RENE-GABRIEL Murielle** ; M. **FARIAL Harold** ; M. **MARCEL Didier** ; M. **PERAIN Franck** ; Mme **LINON Gladys** ; Mme **LACROIX Jénia** ; M. **REJON Philippe** ; M. **EUGENE-SALZEDO Willy** ; M. **PROCIDA Robert** ; Mme **GAUTHIERIOT Franciane** ; Mme **GUILLAUME Myriam** ; - Mme **MONGE Dunia**, **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme. **RODES Brigitte**, 4^{ème} Adjoint au Maire (procuration donnée à M. **MIRRE Jocelyn**) ; Mme **JEREMIE Marie-louise** (procuration donnée à M. **FARIAL Harold**) ; M. **GEOFFROY Luidji** (procuration donnée à M. **CARRIERE Pierre**) ; M. **BROLIRON Jean-François** (procuration donnée à Mme. **GAUTHIEROT Franciane**), **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS : Mme **MONLOUIS-NIRELLEP Maddy** ; M. **ISSA Jean-François** ; Mme **PENCHARD Marie-Luce** : **Conseillers Municipaux**.

Les 26 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme OTTO Julie**, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION AUTORISANT LE PROJET DE
« DEMOLITION/RECONSTRUCTION DE L'EX-CENTRE MAHATMA GANDHI
(PETIT-PARIS) »**

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe que ce projet dont le coût total prévisionnel s'élève à 339 531.50 €, consiste à reconstruire un Centre Communal à vocation Associative afin de créer une cohésion sociale dans le Quartier de Petit-Paris. Ce bâtiment sera construit en rez-de-chaussée avec une surface plancher de 100 m². La structure principale sera en béton armé avec remplissage en agglomérés avec des murs en bardage en bois.

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté du 17 juin 2019, l'Etat a octroyé une subvention de 102 304 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019.

Monsieur le Maire rappelle également que par courrier en date du 04 juin 2019, la Collectivité Régionale a donné un accord de principe pour une contribution financière de 170 508 €.

L'Assemblée est invitée à délibérer sur la mise en place de ce projet conformément au plan de financement ci-après :

FINANCEURS	MONTANT HT
ETAT (DETR)	102 304,00 €
CONSEIL REGIONAL	170 508,00 €
VILLE DE BASSE-TERRE	66 719,50 €
TOTAL	339 531,50 €

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU arrêté préfectoral du 17 juin 2019

VU le courrier en date du 04 juin 2019 de la Collectivité Régionale

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE,

SOIT 30 VOIX POUR DONT 04 PROCURATIONS

(Mme. RODES Brigitte, - Mme JEREMIE Marie-Louise, - M. GEOFFROY Luidji, - M. BROLIRON Jean- François)

ARTICLE 1. : D'AUTORISER le projet de « Démolition/Reconstruction de l'Ex-Centre Mahatma Gandhi (Petit-Paris) » et le plan de financement tels que présentés à l'exposé des motifs visés ci-dessus :

ARTICLE 2. : D'APPROUVER le Plan de financement tel que présenté ci-dessous :

FINANCEURS	MONTANT HT
ETAT (DETR)	102 304,00 €
CONSEIL REGIONAL	170 508,00 €
VILLE DE BASSE-TERRE	66 719,50 €
TOTAL	339 531,50 €

ARTICLE 3. : DE DONNER tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le **18 OCT. 2021**

L'affichage *et/ou* la publication le **19 OCT. 2021**

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le

Le Maire

André ATALLAH



Fait à Basse-Terre le **12 OCT. 2021**

Le Maire

André ATALLAH

